



Cazouls
les Béziers

PROJET

PEDAGOGIQUE

ALP

MUNICIPAL

3.6 ANS maternel

6.11 ANS élémentaire

Cazouls les Béziers

2023.2024

Le projet pédagogique présente les objectifs pédagogiques de l'équipe en lien avec le projet éducatif de la commune. Il décrit les moyens mis en place pour un accueil collectif de qualité.

1. DESCRIPTIF DU SERVICE JEUNESSE et présentation des accueils de loisirs communaux

Le service jeunesse en la personne de son directeur sous la responsabilité du Maire M. VIDAL Philippe, gère les accueils suivants :

- Un ALP/ALSH ADOS ESPACE JEUNES. L'ESPACE JEUNES est ouvert continuellement en période scolaire et en période de vacances (fermeture annuelle trois semaines en août et deux semaines vacances de Noël).
Les bureaux du service jeunesse sont situés dans ce bâtiment où des permanences familles sont régulièrement mises en place tout au long de l'année.
- Un ALSH 3.11 ans situé dans les locaux de l'école maternelle, ouvert pendant les petites vacances scolaires (sauf Noël) et pendant les vacances d'été (cinq semaines).
- Un ALP maternel qui se situe dans les locaux de l'école maternelle (ouvert en période scolaire).
- Un ALP primaire qui se situe dans les locaux de l'école primaire (ouvert en période scolaire).

2. POURQUOI UN ALP maternel et élémentaire ?

Partant d'une volonté politique visant à proposer aux enfants et aux familles des accueils périscolaires avant et après l'école en journée (garderies du matin et garderies du soir).

Validant ainsi un diagnostic de territoire et de nombreux échanges lors de réunions avec les principaux acteurs éducatifs locaux : corps enseignant, parents d'élèves, municipalité, CAF...

Lors du retour à la semaine des 4 jours en Septembre 2018, il a été proposé de créer ces accueils en profitant de l'expérience de la semaine des 4.5 jours et des projets qui en sont nés. Un ALP couvrant la journée du mercredi est ainsi proposé aux familles.

Fort d'une équipe encadrante expérimentée, le projet ALP a été mis en place tel quel dès la rentrée de Septembre 2018.

3. FONCTIONNEMENT DE L'ALP

L'ALP ou garderie périscolaire s'adresse aux enfants scolarisés dans les écoles P. Kergomard et Saint Exupéry et âgés de 3 ans à 11 ans. Il est ouvert pendant la période scolaire et représente un lien avec les ALSH (centres de loisirs) afin de répondre aux besoins des familles sur ces périodes.

- La capacité d'enfants accueillis :
 - L'ALP 3.6 ans maternelles > capacité max. 56 enfants matin et soir
 - L'ALP élémentaire 6.11 ans > capacité max. 90 enfants matin et soir
- L'équipe pédagogique de L'ALSH
 - Deux directrices adjointes pour chaque site (titulaires bpjeps, bafd)
 - Des animatrices (titulaires bafa ou CAP petite enfance) : 3 animatrices par accueil en ALP maternel le matin et le soir / 4 animatrices (bafa) par accueil en ALP élémentaire le matin et le soir.
 - Du personnel de service en renfort si besoin ou pour remplacement ponctuel.

Le nombre d'animateurs est conforme aux normes PMI-DDCS avec PEDT en cours (1 animateur pour 14 enfants 3.6 ans et un animateur pour 18 enfants de 6.11 ans AU MAXIMUM de la capacité).

4. INTENTIONS EDUCATIVES

L'ALP se réfère au projet éducatif de la commune de Cazouls les Béziers qui a décliné les objectifs suivants :

- Faire de l'accueil mis en place un lieu de socialisation et un espace harmonieux, reconnu et protégé, pour le bien être des enfants et des parents.
- Permettre aux enfants de s'épanouir et construire une vie dynamique et enrichissante.
- Favoriser le lien social en renforçant les solidarités, les relations inter-génération, partenariats, échanges de savoirs.
- Favoriser l'implication, la prise d'initiatives, la prise de responsabilités des enfants dans leur projet et participation citoyenne.
- Promouvoir l'accès à la culture, aux loisirs et au sport pour tous.
- Favoriser la découverte de tout environnement : naturel, géographique, social, culturel, virtuel.
- Respecter le rythme de vie lié à chaque tranche d'âge et adapter les activités en conséquence.
- Favoriser l'intégration de chaque enfant dans la structure.
- Développer chez l'enfant la prise d'initiative et de décision.

5. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE L'EQUIPE

L'aspect loisirs doit être entretenu pour faire du lieu, un cadre où l'enfant se sent bien, s'amuse, se fait plaisir dans les activités et les jeux proposés.

Ce lieu concrétise le début ou la fin de la journée pour l'enfant. LA NOTION DE RESPECT DU RYTHME DE L'ENFANT DOIT DONC ETRE AU CENTRE DES PREOCCUPATIONS EDUCATIVES.

Aussi, de par sa spécificité, l'ALP permet une arrivée échelonnée le matin et un départ échelonné des enfants le soir. Les activités prévues en ALP doivent donc tenir compte de ces paramètres importants :

- Permettre aux enfants d'intégrer une activité en cours
- Permettre aux enfants de quitter une activité sans pénaliser le groupe
- Permettre aux enfants d'effectuer sur une durée plus ou moins longue avec plusieurs séances un travail manuel par exemple.

La dimension éducative doit toutefois être également présente, dans chaque activité posée par l'équipe d'animation. L'apprentissage des règles de vie en collectivité, l'épanouissement individuel de chaque enfant, le respect et la tolérance des différences doivent être présents tout au long de la journée.

L'ALP doit être un lieu de socialisation et un espace harmonieux, reconnu et protégé, pour le bien être enfants, des parents et du personnel.

OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Favoriser la socialisation	<ul style="list-style-type: none">. créer un climat sécurisant.. faire respecter les règles de vie en collectivité.. favoriser le respect mutuel.. encourager l'enfant à s'ouvrir aux autres.
Favoriser l'épanouissement	<ul style="list-style-type: none">. respecter le rythme de vie de chaque enfant.. favoriser la découverte à travers les 5 sens et la pratique d'activités.. favoriser l'aspect ludique « apprendre en jouant » sans développer l'esprit de compétition. favoriser le lien entre les différentes tranches d'âge.
Favoriser l'autonomie	<ul style="list-style-type: none">. assurer l'intégration de chaque enfant dans la structure.. l'amener à faire des choix et à prendre des décisions.

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET MOYENS POUR LES ATTEINDRE

➤ SOCIALISATION

Objectifs opérationnels	moyens
Créer un climat sécurisant	<ul style="list-style-type: none">. visite des locaux et présentation des espaces prévus pour chaque activité pour chaque nouvel enfant accueilli.. mise en place de groupes d'âge.. être disponible et à l'écoute.. éviter de crier, mesurer son vocabulaire.. favoriser des jeux calmes lors des temps d'accueil et en fin de journée.
Respect des règles de vie collective	<ul style="list-style-type: none">. mise en place avec les enfants des règles par rapport à un lieu, à un jeu.. en impliquant les enfants dans le rangement notamment en fin de journée si nécessaire
Respect mutuel et ouverture aux autres	<ul style="list-style-type: none">. en incitant les enfants à accepter la différence à travers le jeu, des discussions.

➤ EPANOUISSEMENT

Objectifs opérationnels	moyens
Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et responsabiliser l'enfant	<ul style="list-style-type: none">. mise en place de jeux de société. faire participer l'enfant au rangement des jeux
Promouvoir l'accès à la culture, aux loisirs et au sport pour tous	
Favoriser la découverte de tout environnement	<ul style="list-style-type: none">. en s'appuyant sur des outils pédagogiques apportant des connaissances à l'enfant (visionnage de reportages, livres). en proposant des activités variées
Respecter le rythme de vie de chaque enfant	<ul style="list-style-type: none">. être à l'écoute de chaque enfant et de ses besoins (repos, échanges). aménagement de coins spécifiques (jeux calmes, lecture, jeux extérieurs). en laissant l'enfant libre de ne rien faire

➤ AUTONOMIE

Objectifs opérationnels	moyens
Assurer l'intégration de chaque enfant dans la structure	<ul style="list-style-type: none">. impliquer l'enfant dans des jeux de présentation. proposer un accueil individuel à chaque enfant et à chaque famille. présenter les différents lieux de vie. aménager des lieux de vie spécifiques à chaque tranche d'âge
Amener l'enfant à faire des choix et à prendre des décisions	<ul style="list-style-type: none">. proposer plusieurs jeux et inciter l'enfant à se positionner sur un choix. encourager la mise en place de projets d'activités individuels ou collectifs

6. LE CONTENU PEDAGOGIQUE

➤ LES ACTIVITES

Les activités ne sont pas une fin en soi, elles ne sont qu'un support pour atteindre des objectifs fixés et être pourvues de sens.

Le but de l'animation est « donner vie à ».

Chaque animateur est chargé de réfléchir et de préparer son activité, d'une façon pédagogique et matérielle.

Cette préparation doit d'abord se faire de façon individuelle puis collective lors des réunions de préparation de l'équipe qui ont lieu avant la période d'ouverture de l'accueil.

Ces activités doivent avoir une cohérence dans le programme journalier.

Enfin, elles doivent bien évidemment correspondre à l'âge des enfants.

Contrairement aux activités planifiées en centre de loisirs, les activités en ALP doivent tenir compte des spécificités de cet accueil. Les activités courtes et simples avec libre choix donné aux enfants seront privilégiées.

Pour ce faire, l'animateur doit toujours se poser les questions suivantes :

- Quels sont les objectifs que je me fixe ?
- Pourquoi cette activité ?
- Est-ce que cette activité correspond à l'âge des enfants ?

Les animations seront variées afin que chaque enfant y trouve sa place et développe ses capacités :

- activités manuelles : développer la créativité, l'expression, l'apprentissage de nouvelles techniques chez l'enfant.
- Activités sportives : développer le psychomoteur chez l'enfant, maîtrise des mouvements et du corps.
- Activités d'expression (théâtre, jeux, danses) : favoriser l'expression et la confiance en soi, la communication.
- Activités culturelles : s'appuyer sur des associations locales afin de découvrir un patrimoine, un savoir faire.

7. L'HYGIENE

L'animateur fera en sorte que l'enfant rentre chez lui dans un état de propreté convenable.

De façon générale, l'enfant devra être accompagné pour se laver les mains après être allé aux toilettes et après une activité salissante.

Le directeur de l'accueil veillera à ce que tous les enfants arrivent le matin à l'école dans un état de propreté acceptable. Si ce n'était pas le cas, il essaiera d'entamer un dialogue avec la famille afin de sensibiliser celle-ci.

8. LA PHARMACIE

L'animateur notera dans un « cahier pharmacie » la nature et l'heure de tout soin apporté à un enfant. Un espace dédié aux soins est prévu dans l'école.

En cas de PAI ou d'accueil d'un enfant ayant une maladie chronique, l'équipe sera informée de la conduite à tenir.

10. JOURNEE TYPE

	GARDERIE MATIN	CLASSE	PAUSE MERIDIENNE	CLASSE	GARDERIE SOIR
ECOLE ELEMENTAIRE	7H30>8H35 Accueil enfants jusqu'à 8h15	8H45>11H45	11H45>13H45	13H45>16H45	16H45>18H00 Départs échelonnés enfants à 17h30 ou 18h00
ECOLE MATERNELLE	7H30>8H45 Accueil enfants jusqu'à 8h20	9H00>12H00	12H00>14H00	14H00>17H00	17H00>18H00 Départs échelonnés enfants libres
ALP MERCREDI 3.6 ans 6.11 ans	7H30 > 9H00 Arrivées échelonnées	ACTIVITES 9H00 > 12H00	PAUSE REPAS 12H00 > 14H00	ACTIVITES AP MIDI 14H00 > 17H00	17H00 > 18H00 Départs échelonnés

11. LIEUX OCCUPES ET ESPACES D'ACTIVITES

ECOLE MATERNELLE

Une salle polyvalente :

Située à l'entrée de l'école, avec de grandes baies vitrées et un espace aménageable de plus de 125m², cet espace est idéal car offrant une vue dégagée sur les parents qui viennent chercher ou accompagnent leur enfant le matin et le soir. Dans le cadre du PPMS mis en place, cette salle peut aussi permettre une évacuation d'urgence directement dans la rue.

Niveau sécurité, la salle dispose d'une porte verrouillée et d'anti pinces doigts.

Le matériel pédagogique utilisé est stocké dans l'espace rangement prévu à cet effet dans un pièce jouxtant la salle.

Cette salle est équipée de rideaux occultants et d'un rétroprojecteur pour diffusions de films ou autres. Elle est également pratique pour la mise en place de grands jeux et dispose même de structures démontables pour les jeux d'agilité.

Le bureau de la directrice est placé à l'entrée pour accueillir, échanger avec les parents si besoin et effectuer les pointages présences :

- a. Accueil du matin de 7h30 à 8h45 (accueil enfants jusqu'à 8h35)
- b. Départs échelonnés des enfants le soir de 17h00 à 18h00

ECOLE ELEMENTAIRE

1/ Une salle polyvalente :

Située à l'entrée de l'école, espace aménageable de plus de 100 m², cet espace est idéal car situé à l'entrée principale de l'école. Dans le cadre du PPMS mis en place, cette salle peut aussi permettre une évacuation d'urgence directement sur l'esplanade.

Niveau sécurité, les salles disposent d'une porte verrouillée.

Le matériel pédagogique utilisé est stocké dans l'espace rangement prévu à cet effet dans une pièce jouxtant la salle.

Cette salle est équipée de rideaux occultants et d'un rétroprojecteur pour diffusions de films ou autres. Elle est également pratique pour la mise en place de grands jeux et dispose même de structures démontables pour les jeux d'agilité.

Le bureau de la directrice est placé à l'entrée pour accueillir, échanger avec les parents si besoin et effectuer les pointages présences :

- a. Accueil du matin de 7h30 à 8h35 (accueil enfants jusqu'à 8h15)
- b. L'accueil proposé se fait de 16h45 à 18h00. Avec possibilité de sorties échelonnées à 17h30 ou 18h00.

2/ Une salle de jeux à proximité de la salle polyvalente où sont pratiqués les jeux plus calmes ou jeux de société. Les jeux sont stockés dans cette salle.

3/ Si besoin, un espace bibliothèque peut être également utilisé par l'équipe pédagogique pour des activités spécifiques. Elle dispose de tous les supports techniques permettant d'effectuer des activités thématiques spécifiques.

MEDIATHEQUE / GYMNASE ET PLATEAU SPORTIF

Des activités annexes peuvent être délocalisées en fonction des plannings et proposées sur les infrastructures municipales : Médiathèque G.FRECHE située Avenue Amédée Borrel – Halle aux Sports située 16 rue Michelet – et le plateau sportif de l'enclos situé chemin de l'enclos.

12. MODALITES D'INSCRIPTION

Un dossier unique est distribué à chaque famille dès l'inscription dans nos écoles. Les parents doivent retourner le dossier au service en veillant à bien remplir les documents demandés. Cette démarche valide ainsi l'ouverture d'un compte permettant d'effectuer les réservations cantine et garderies via un portail famille internet.

Les réservations s'effectuent périodiquement au mois le mois pour les garderies.

Les parents doivent anticiper les besoins du mois suivant en tenant compte de l'échéancier qui leur a été distribué. Ainsi, durant une semaine, les familles réservent la cantine et ALP de leur(s) enfant(s). La fréquence reste libre. La tarification est de 0.75€ par séance garderie et par enfant. Le montant dû doit être réglé avant que la période réservée ne commence.

Un tarif majoré à 2.00€ la séance par enfant par période peut s'appliquer aux personnes qui ne respectent pas les échéances de réservation prévues.

Pour le centre de loisirs du Mercredi, les inscriptions se font à l'unité, au mois ou au trimestre. Une tarification échelonnée est proposée aux familles (voir grille tarifs ALSH) en fonction des revenus familiaux et un taux d'effort applicable en fonction du nombre d'enfants inscrits.

13. CONCLUSION

Le projet pédagogique décrit le fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire, en tenant compte des valeurs et objectifs éducatifs mentionnés dans le projet éducatif.

Le projet pédagogique doit servir de cadre à l'équipe d'animation.

L'équipe a pour mission de s'insérer dans les objectifs visés dans ce document.